

**DEPARTEMENT DE  
LA HAUTE-SAVOIE**

**REPUBLIQUE FRANCAISE**

**ARRONDISSEMENT DE  
ST-JULIEN-EN-GENEVOIS**

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ANNEMASSE  
LES VOIRONS – AGGLOMERATION**

**SIEGE : 11, AVENUE EMILE ZOLA - 74100 ANNEMASSE**

**OBJET :**

**DECISION DU PRESIDENT**

**DEMANDE DE  
SUBVENTION À LA  
DIRECTION RÉGIONALE  
DES AFFAIRES  
CULTURELLES AUVERGNE-  
RHÔNE-ALPES AU TITRE  
DE LA DOTATION  
GÉNÉRALE DE  
DÉCENTRALISATION  
(DGD) POUR LES  
BIBLIOTHÈQUES**

Vu la délibération du conseil communautaire du 15 juillet 2020 n°C-2020-0067 concernant les délégations de pouvoirs du conseil au profit du bureau et du président, et notamment le(s) paragraphe(s) P-4 de son annexe ;

Vu les statuts d'Annemasse Les Voirons Agglomération et notamment la compétence « Politique culturelle en matière de lecture publique : mise en réseau des bibliothèques »,

**D\_2024\_0056**

La mise en réseau des bibliothèques s'est concrétisée avec sa mise en œuvre technique le 24 juin 2019, faisant suite à la signature de la Charte et du règlement intérieur communs. Le réseau s'est élargi en 2023 (Ecole des Beaux Arts du Genevois et bibliothèques d'archives) et s'apprête à intégrer Ambiludik, la ludothèque d'Ambilly.

Objet de la demande de subvention

La présente demande de subvention porte sur une participation financière de la Direction Régionale des Affaires Culturelles dans le cadre des opérations d'« informatisation, création de services numériques aux usagers, mise en accessibilité numérique et équipement informatique » de la Dotation Générale de Décentralisation (DGD), pour :

- la mise à jour du logiciel de gestion, refonte et mise en conformité RGAA du portail du réseau,
- et la formation d'administrateurs pour le logiciel de gestion de bibliothèque (SIGB).

La demande de subvention

Le montant total des dépenses prévues s'élève à 14 100 € HT (1 400 € pour la formation et 12 700 € pour le site internet).

La subvention sollicitée est de 5 640 € (basé sur un taux d'intervention de 40% du montant HT).

Plan de financement prévisionnel (coûts € HT)

	<b>2024</b>	<b>2025</b>
DRAC (DGD)	560	5 080
Conseil Savoie Mont Blanc	560	5 080
Part AA	280	2 540
<b>Total</b>	<b>1 400</b>	<b>12 700</b>

Note : Il ne s'agit que de coûts d'investissement. Les coûts de fonctionnement (maintenance et hébergement) restent identiques à ceux actuellement en place et sont pris en charge en totalité par Annemasse Agglo.

Le Président DÉCIDE :

DE SOLLICITER les subventions au taux le plus élevé possible auprès de la DRAC Auvergne-Rhône-Alpes ;

Envoyé en préfecture le 04/03/2024  
Reçu en préfecture le 04/03/2024  
Publié le **04 MARS 2024**  
ID : 074-200011773-20240226-D\_2024\_0056-AU

DE SIGNER lui-même ou son représentant tout document se rapportant à ces sollicitations de subventions.

Signé électroniquement par : Gabriel DOUBLET  
Date de signature : 01/03/2024  
Qualité : Agglo - Présidence

*La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux devant Monsieur le Président d'Annemasse Agglo dans le délai de deux mois à compter de sa publication ou de sa notification. Un recours contentieux peut également être introduit devant le Tribunal administratif de Grenoble dans le délai de deux mois à compter de la notification de la décision ou de sa date de publication, ou à compter de la réponse d'Annemasse Agglo, si un recours gracieux a été préalablement déposé.*